SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S) DE LA ZONE SUDESSOR

Réunion du : lundi 20 mars 2017

Présidée par : M. Zoheir BOUAOUICHE, Sous-Préfet d'Étampes

Objet : présentation de la C.S.S de zone regroupant les sociétés BIONERVAL, INCINERIS et

TRIADIS implantées sur la zone Sud Essor d'Etampes.

Rédacteur : Thierry Costes

P.J.: Liste des participants – présentations POWER POINT

Mel: thierry.costes@essonne.gouv.fr

<u>I – Ordre du jour de la CSS</u>:

- présentation de la CSS
- fonctionnement de la CSS
- pour chaque entreprise:
 - présentation de l'activité par les exploitants,
 - bilan de l'activité et des mesures de prévention des risques et des nuisances,
 - les projets de développement
- bilan de l'inspection des installations classées
- bilan de la direction départementale de la protection des populations
- questions diverses

Les présentations effectuées par les exploitants et les services de l'État sont jointes à ce compte rendu et doivent être téléchargées via le lien « ENVOL » (compte tenu de la taille des fichiers) qui vous a été envoyé par mail avec ce compte rendu.

Procédure de téléchargement via ENVOL, vous recevrez :

- un premier courriel vous indiquant que « la présentation de la réunion du 20 mars 2017 est disponible via un deuxième courriel qui vous sera adressé ultérieurement pour télécharger vos fichiers depuis l'application de partage Envol ».
- Le second courriel contiendra un lien vous permettant de télécharger les fichiers contenant les présentations volumineuses.

II - Points examinés:

1- Présentation et fonctionnement de la CSS

Présentation effectuée par la DRIEE et la Sous-préfecture : voir présentation transmise via « Envol »

Projet de règlement intérieur de la CSS:

Le projet de règlement intérieur joint à ce compte rendu est soumis à votre approbation. Vous disposez de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2017, pour faire parvenir vos remarques ou approbation par mail à l'adresse suivante : thierry.costes@essonne.gouv.fr

=> Le projet sera ensuite validé lors de la prochaine réunion de la CSS de la zone SUDESSOR.

Constitution du bureau de la CSS:

Un bureau doit être mis en place. Composé de six membres (un par collège), ils seront chargés de la bonne application du règlement intérieur et de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions de la CSS.

=> Lors de la prochaine CSS chaque collège devra désigner le membre qui le représentera au sein du bureau de la CSS.

2- Présentation de la société BIONERVAL

Voir présentation jointe en annexe et effectuée par le directeur du site BIONERVAL.

Question : Depuis combien d'années votre société est en activité à Etampes ?

Réponse de Bionerval: depuis mai 2012.

Question : que deviennent les produits non filtrés ?

<u>Réponse de Bionerval</u> : les emballages papiers, plastiques, conserves en métal sont dirigés vers un compacteur de la société PAPREK.

Question: quel développement envisagez vous?

Réponse de Bionerval : un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours de rédaction et comprend les points suivants:

- traitement de 70 000 tonnes de biodéchets par an

(en 2016 : 52815 tonnes de bio déchet ont été réceptionnées sur le site et 33600 traitées, le reste a été transféré vers un méthaniseur partenaire).

- extension du plan d'épandage (+ 2700 ha)
- installation d'un 3^{ème} cogénérateur sur le site
- extension de la liste positive des déchets
- augmentation de la capacité de stockage de digestat

Question : que faites vous de l'électricité produite ?

Réponse de Bionerval : l'électricité est revendue à Enédis (ex Erdf). Nous produisons 18169 MW soit l'équivalent de la consommation de 2500 foyers de quatre personnes.

Question : Qu'elle est la capacité de « digestion » du site actuellement ?

Réponse de Bionerval : Elle est supérieure à 52000 tonnes.

<u>Question</u>: si vous augmentez vos capacités de traitement à moyen terme y aura t'il une augmentation des nuisances olfactives?

Réponse de Bionerval : non pas nécessairement.

Concernant les nuisances olfactives, le directeur mentionne la mise en place d'une procédure permettant à toutes personnes d'enregistrer sa ou ses plaintes, ce qui devrait permettre à terme de mieux cibler les périodes de nuisances.

Question : avez vous d'autres sites équivalents en France situés en zone urbaine ?

Réponse de Bionerval : oui trois autres sites sont en zone urbaine.

<u>Constat de monsieur le Maire de Brière les Scellés</u> : Les nuisances olfactives sont permanentes, le registre mis en place semble donc inutile.

Réponse de Bionerval: il est important pour nous de bien comprendre les phénomènes qui génèrent ces nuisances afin de travailler et agir sur les causes réelles.

Prise de parole de monsieur le député maire d'Etampes :

Il remercie le sous-préfet de l'initiative de cette réunion et de la création de la CSS de zone qui permettra une meilleure concertation de tous les acteurs et des échanges et points réguliers.

Il fait le constat que les entreprises agissent dans un cadre très réglementé, ce sont des professionnels dont l'activité répond à un réel besoin de service de la population. Ce sont également des secteurs d'activité qui génère de l'emploi au niveau local.

Il partage le constat de monsieur le maire de Brière les Scellés en ce qui concerne les nuisances olfactives. Il souligne qu'il y a également un problème de nuisance lié au transport de matières par les camions qui

traversent la commune de Brières les Scellés afin de réaliser des épandages dans les champs alentours.

L'ensemble de ces problèmes doit être réglé de façon efficace et rapide.

Il rappelle que le process initial présenté par la société Bionerval lors de la présentation de son projet d'installation ne mentionnait aucune nuisance.

Il en est de même pour la société Incinéris présente également sur la zone Sudessor. Si la commune d'Etampes a été favorable à son installation, son activité d'incinération d'animaux domestiques qui répond la aussi à un besoin réel de la population, ne doit pas générer de nuisances. De la même façon que pour Bionerval les fumées toxiques et autres odeurs doivent être éradiquées.

L'installation de filtres sur l'ensemble des cheminées, même si la réglementation ne l'impose pas, rassurerait les administrés.

Réponse d'Incinéris: le directeur comprend la crainte de la population, mais l'installation de filtres n'apporterait pas de plus-value.

Réponse de monsieur le député maire d'Etampes :

Lorsqu'il y a des problèmes nous nous devons de trouver des solutions. La population environnante subit des nuisances olfactives importantes mais également des nuisances liés aux camions qui traversent Brières les Scelles. Nous nous devons de trouver ensemble des solutions efficaces.

Sous-préfet : Concernant la localisation des fuites de gaz mises à jour lors des études réalisées tous les deux ans par IRCAMEX (permettant la localisation à l'aide d'une caméra infrarouge des fuites de biogaz sur le réseau biogaz et les équipements), la dernière étude ayant eu lieu en février 2017, il serait intéressant de préciser les actions menées dans l'immédiat.

<u>Réponse de Bionerval</u>: Concernant les problèmes olfactifs, nous y travaillons au quotidien. Les études menées par IRCAMEX devraient nous aider à identifier les sources potentielles de fuite générant des odeurs. Mais à ce jour nous n'avons pas encore défini d'actions très précises.

Essonne Nature Environnement:

Un rapport de 2009 de la DRIEE préconisait déjà qu'en cas de problèmes d'odeur, un système de captation des odeurs devait être mis en place.

Le représentant de l'association fait également le constat du nombre important de sites à risques ou provoquant des nuisances à proximité d'une zone urbaine.

Réponse de la DRIEE :

Il ne s'agit aucunement de nouvelles installations, la plupart sont anciennes et étaient déjà installées avant la construction des zones d'habitation.

Concernant les odeurs plusieurs sources sont possibles, il faut donc commencer par les identifier avec l'étude menée par IRCAMEX. A titre d'exemple, si les odeurs proviennent de la halle de réception des déchets, elle pourrait être mise en légère dépression afin de capter les odeurs.

Suite à l'évolution de la réglementation, ce site est désormais inspecté tous les ans. Le problème des nuisances olfactives sera évoqué et devra être pris en compte par l'exploitant de façon efficace avant toute extension de process.

<u>Question de monsieur le Sous-préfet</u> : une étude est donc en cours afin d'identifier les raisons de ces nuisances olfactives. A quelle échéance raisonnable pourrait-on disposer d'éléments de réponse et d'un plan d'action ?

<u>Réponse Bionerval</u>: les études menées vont permettre d'identifier les différentes sources et en fonction de la source nous pourrons agir sur le problème normalement d'ici l'automne 2017.

<u>Commune d'Etampes</u>: c'est un peu tard compte tenu des problèmes de gênes importants que subit la population.

Question de la commune de Morigny-Champigny : pourquoi ne disposez vous pas de solutions alors que vous possédez d'autre sites similaires ?

Réponse de Bionerval : nous ne connaissons pas actuellement l'origine de l'odeur principale sur le site d'Etampes.

Question de la commune d'Etampes : au-delà des mauvaises odeurs, les rejets sont-ils analysés ?

D'autre part, la société INCINERIS est également incriminée alors que les odeurs proviennent peut-être de BIONERVAL ?

<u>Réponse DRIEE</u>: nous n'avons pas les concentrations précises des produits contenus dans les rejets, nous devrons les vérifier. Certaines substances chimiques sont aisément mesurables, d'autres sont plus difficiles à mesurer.

Sous-préfet : une inspection par les services de la DRIEE est programmée le 20 avril 2017. A l'issue, la DRIEE fera des propositions de date pour la prochaine CSS de zone. L'objectif est d'obtenir une baisse rapide des émissions polluantes avec une analyse de la nocivité ou non des émissions.

<u>Maire de brières les scellés</u> : le jour de l'inspection étant généralement connu à l'avance, il y a le risque que l'exploitant s'y prépare et limite les émissions nocives ?

Réponse de monsieur le Sous-préfet : les contrôles effectués par les services de la DRIEE portent sur plusieurs relevés et non sur une situation à un instant donné.

3 – Rapport de la DRIEE du 13 mars 2014 concernant l'inspection de la société BIONERVAL

Voir présentation jointe en annexe effectuée par l'inspecteur DRIEE en charge du contrôle du site.

<u>Question du Maire de Brières les Scellés</u> : j'espère que les services de l'État attendront un résultat probant concernant la maîtrise des odeurs avant d'autoriser une augmentation des capacités de traitement.

Réponse de monsieur le Sous-Préfet : il va y avoir une inspection prochainement et l'industriel devra apporter des réponses précises.

<u>Remarque d'Essonne nature environnement</u>: en 2009 (il s'agissait du rapport pour le CODERTS (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) il y avait les mêmes remarques et nous les retrouvons en 2014.

4 – Présentation de la société INCINERIS

La société INCINERIS a été créée il y a vingt ans par un groupement de vétérinaires spécialisés dans la collecte d'animaux de compagnie (animaux congelés chez les vétérinaires) et de DASRI vétérinaires (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Elle appartient au groupe « La compagnie vétérinaires ». La société compte 14 sites en France.

Deux types d'incinérations sont proposés : collective (pas de récupération de cendres) ou individuelle (crémation avec récupération des cendres).

Actuellement le site d'Etampes incinère 5 tonnes par jour pour une autorisation de 9,2 tonnes par jour. Un traitement des cendres en enfouissement est à l'étude par la société SEMARDEL située à Vert le Grand (91). INCINERIS exerce actuellement son activité rue de Brières les Scellés dans la zone Sudessor. La société envisage un transfert de son activité mais au sein de la même ZAC avec un remplacement des fours collectifs par des fours plus performants,

Voir présentation jointe en annexe effectuée par le directeur d'INCINERIS.

Question : le nettoyage des camions peut-il être effectué sur la voie publique ?

Réponse d'Incinéris: non, les camions doivent être nettoyés sur une aire de nettoyage dédié.

Intervention du directeur d'Incinéris:

Présentation des tableaux concernant les rejets atmosphériques. Concernant les poussières le directeur

mentionne que les rejets relevés en décembre 2016 sont à un taux très bas compris entre 17,5 et 46,3 mg/Nm3, pour un maximum autorisé de 100mg/Nm3. Installé un filtre sur tous les fours ne servirait donc à rien.

<u>Question Riverains</u>: le problème est que lorsqu'un rejet dépassant les valeurs limites est constaté, nous ne savons pas depuis combien de temps ce rejet avait lieu. Un contrôle continu des rejets est-il possible ?

Sous-préfet : les mesures doivent être en effet effectuées régulièrement, nous devons pour cela trouver la bonne périodicité qui réduise en cas d'incident les phases d'impact, tout en respectant la réglementation qui garantie la sécurité des biens et des personnes. S'il y a des entorses constatées à la réglementation nous appliquerons les sanctions correspondantes. Si une atteinte grave est constatée je rappelle que cela peut aller jusqu'à la mise en demeure.

<u>Société Incinéris</u>: il n'y a pas de projet de modifications de nos horaires de fonctionnement, ni de notre périmètre ni de nos quantités. L'incinération des chevaux est envisagée mais pas en activité principale. A noter que de plus en plus de personnes souhaitent être présentes lors de l'incinération de leur animal de compagnie, une ouverture les samedis est à l'étude.

5 – Rapport de l'inspection de la société INCINERIS pour l'année 2016

Voir présentation jointe en annexe effectuée par l'inspecteur DDPP en charge du contrôle du site.

6 – Présentation de la société TRIADIS

Voir présentation jointe en annexe et effectuée par le directeur du site TRIADIS.

7 – Rapport de l'inspection de la société TRIADIS pour l'année 2016

Voir présentation jointe en annexe effectuée par l'inspecteur de la DRIEE en charge du suivi et du contrôle du site.

La société est en activité depuis 1998. Elle est classée Seveso seuil haut, mais son classement est uniquement lié aux évolutions de la réglementation et de la nomenclature des ICPE (directive Seveso 2 et Seveso 3). Il n'y a pas eu d'augmentation des stockages et des risques associés qui auraient conduit à ce que le site devienne Seveso seuil haut.

Concernant les études de dangers, elles sont demandées à chaque exploitant de site Seveso. L'étude de dangers, clé de voûte de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous sa responsabilité et sous le contrôle de l'inspection des installations classées (DRIEE).

Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'occurrence, de leur cinétique ainsi que de leur prévention et des moyens de secours.

L'étude de dangers doit donner une description des installations et de leur environnement ainsi que des produits utilisés, identifier les sources de risques internes (organisation du personnel, processus...) et externes (séismes, foudre, effets dominos...) et justifier les moyens prévus pour en limiter la probabilité et les effets, notamment en proposant des mesures concrètes en vue d'améliorer la sûreté.

L'étude de dangers doit décrire les meilleures technologies disponibles et engager l'exploitant à réduire les risques à la source. Elle comporte une description de l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles de se produire et donne une évaluation des zones risquant d'être affectées en cas d'accident ainsi que la probabilité d'occurrence et la gravité liées aux phénomènes dangereux identifiés, malgré les moyens de prévention mis en place, même si leur probabilité est très faible.

Elle doit enfin comporter une description des moyens de secours publics ou privés disponibles en cas d'accident.

<u>DRIEE</u>: l'action des services de la DRIEE en lien avec l'industriel consiste à travailler à la réduction de la zone de danger par des dispositifs de sécurité et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Sous-Préfet:

Un des objectifs de la CSS est de faire un point régulier (minimum une fois par an) sur les incidents ou accident survenus au cours de l'année au sein de la société et sur les mesures prises par l'exploitant pour réduire les risques et leur occurrence.

Maire de Brières les Scellés :

Concernant la création d'un parking pour poids lourds de 30m³, le bassin de rétention d'environ 2m³ n'est il pas sous dimensionné ?

Réponse de l'exploitant :

Une vanne guillotine est installée sur le parking et permet de créer une rétention associée à des moyens de pompage. D'autre part ce parking est une zone d'attente et non de stationnement de longue durée. Les poids lourds stationnent ensuite à l'intérieur du site.

<u>DRIEE</u>: l'objectif est d'éviter que les camions de TMD (transport de matières dangereuses) stationnent sur un parking public. Cette zone d'attente est une mesure d'amélioration de la circulation. Si un camion doit stationner sur le parking extérieur de façon prolonger il devra être vidé avant de se garer.

<u>Exploitant</u>: concernant le rejet des eaux pluviales il y a un pré traitement physico-chimique avant d'effectuer les rejets dans les stations d'épuration ou le milieu naturel. Mais nous n'effectuons pas de rejet en continu.

Monsieur le Maire de Brière les Scellés insiste sur son refus de recevoir les eaux pluviales sur sa commune qui généralement vont dans des bassins d'épandage qui sont déjà pollués.

<u>Réponse de la DRIEE</u> : la demande est bien prise en compte. La DRIEE fait remarquer qu'actuellement nous sommes en rejet zéro dans les eaux pluviales.

Question Riverains : quid des riverains et des entreprises qui jouxtent un site classé Seveso seuil haut ?

<u>Réponse DRIEE</u>: la première étape est d'élaborer une étude de dangers, puis de déterminer les zones de dangers et les enjeux. Ensuite un Plan Particulier d'Intervention (PPI) doit être élaboré sous l'autorité de la Préfète. Ce PPI élaboré avec l'ensemble des services devra prévoir les réponses de l'Etat et des collectivités pour protéger les riverains et les usagers en cas de survenance d'un accident majeur.

A l'issue de la validation de ce PPI, des exercices de simulation d'accident obligatoires tous les trois ans devront être organisés et effectués avec la population et les entreprises riveraines.

Les riverains sont associés à la conception du PPI et l'exploitant à l'action de communication auprès des particuliers par l'élaboration de plaquettes d'information.

Monsieur le Sous-Préfet clôture la CSS en annonçant que la date de la deuxième CSS sera fonction du contrôle de la société Bionerval programmé le 20 avril 2017.

Le Sous-Préfet d'Étampes

Zoheir BOUAOUICHE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

Feuille de présence

Réunion du lundi 20 mars 2017 à 14h30

Objet: CSS Zone SUDESSOR

Dossier suivi par: Thierry COSTES N°. Téléphone: 01 69 92 99 92 N°. Télécopie: 01 69 92 99 50 Mel.: thierry.costes@essonne.gouv.fr

MEL	7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
N° TELEPHONE	06.30.42.68.13 06.30.42.68.13 06.36.45 46 48 06.73 41 44 56 06.76.76.76.42 06.76.76.76.42 06.08.76.20.41 06.08.76.32.25.41 06.08.76.32.25.41 06.08.76.38.35 01.60.76.36.34.71 01.60.76.34.71
SERVICE	Sous-puf Erumya Birmenual BioweryAL BiowerrAL BrowerrAL Ars. Lavines of Fulum Hough of Jamps ging ENE UD DRIEE UD DRIEE
NOM-PRENOM	COSTES Thierry LANDEL Pierry TRENTESAUX Thomas BARATON Allewin JEUGHANDER BEOLURE ROLLINE BOOLURE ROLLINE PIERCET SPOLUE

MEL	al so, h. mouse a grape-bake. Siche. co. y hauchecomal grape-bake. com a. minimum all groupe-bake. com e. le Franc 3 co pe-sèche. com d. ambe l' quarre-sèche. com chens. maine - non graph any gry Dosthikh b. sam 2. le free. fr. graph any gry Dosthikh b. sam 2. le free. fr. graph any gry Dosthikh sleeve. luine es crange. lu schere explaire president Q gmail. com graphate explaire president Q gmail. com postnit. necessione ce - veternesies. fr. kgilarte sous 31. fr com, s. ontet Coie-veternaires. fr. kgilarte sous 30 organse. fr mante. brieves do organse. fr
N° TELEPHONE	0625655475 06.18.64.26.87 06.18.64.26.87 06.18.64.26.87 06.18.64.26.87 06.18.64.26.87 06.18.64.26.87 06.18.94.1130 06.18.94.1130 06.18.54.86.27 06.18.54.86.27 06.18.94.1130 06.18.54.86.27 06.18.54.86.27 06.18.94.1108
SERVICE	TRIADIS SERVICES TRIADI
NOM-PRENOM	MINIAMA AND CALCART COLOMBAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A